**Règlement du vide grenier**

**journée du samedi 2 et Dimanche 3 juin 2018**

##### Article 1: Date et lieux du vide-greniers

**Samedi 2 juin 2018**: début de la manifestation: **10h00**. Fin de la manifestation **18h30**. Cette journée est organisée par le comité des fêtes de Cestas Bourg. Elle se tiendra à la Halle du centre culturel, place du souvenir 33610 Cestas

**- dimanche 3 juin 2018 :** début de la manifestation: **8h30**. Fin de la manifestation **18h30**. Cette journée est organisée par le comité des fêtes de Cestas Bourg. Elle se tiendra à la Halle du centre culturel, place du souvenir 33610 Cestas

#### Article 2 : Placement et Stationnement

**Samedi 2 juin 2018 :** L'accueil des exposants débute à partir de **8h00**.

**Dimanche 3 juin 2018 :** L'accueil des exposants débute à partir de **7h00**

Les participants sont priés de communiquer les renseignements demandés pour leur inscription au registre de la manifestation

Dès leur arrivée, les exposants s'installeront sur les places qui leur seront attribuées à l'accueil.

Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seuls, les organisateurs seront habilités à le faire si nécessaire.

**Article 3 : Participants**.

Les exposants doivent être munis, le jour du vide grenier, du présent règlement signé et de leur carte d’identité. Cette manifestation est soumise au règlement de Police concernant les vides greniers.

**Article 4 : Droit d’étalage.**

Il est fixé à **12€ les 3M minimum par jour ou 20€ les deux jours 3M minimum**. Règlement en espèces ou par chèque à l’ordre du comité des fêtes de Cestas Bourg **au plus tard le 23 mai 2018**, date limite d’inscription.

Les places non occupées après 9h (pour le samedi 2 juin) et après 8h (dimanche 3 juin) ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'association organisatrice à titre d'indemnité. En cas d'impossibilité, aviser dès que possible les organisateurs.

**Article 5 : Matériel**

Chaque participant apporte son matériel. Aucun étal ne sera fourni.

**Article 6 : Responsabilités**

Chaque participant est responsable de ses produits et des dégâts qu’il pourrait occasionner. Il s’engage à respecter les consignes qui pourraient lui être données par l’organisateur ou les forces de l’ordre.

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, armes diverses, etc.). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

**Article 7 : Nettoyage**

Chaque participant s’engage à nettoyer son emplacement à l’issue de la manifestation.

**Article 8 : Acceptation**

La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

**Signature : approuvé le**

**ATTESTATION - INSCRIPTION**

**Personne physique \***

***Je soussigné(e),***

Nom : ………………………………………….……. Prénom … ………..………………

Né(e) le ……………………..…………à Département : ……..……. Ville : ……………………

Adresse : ………………………………………………………………..………………………………….……

CP …………….. Ville ………………………….………………………………………

Tél. ……………………………. Email : ……………………………………………………………

Titulaire de la pièce d’identité N° ………...…………………………………..………

Délivrée le ….............................................................. par …………………………..…………

N° immatriculation de mon véhicule : …………………………………………………….………

RESTAURATION SUR PLACE

***Déclare sur l’honneur :***

- de ne pas être commerçant (e)

- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)

- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l’année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

*Tarifs :* **12€ les 3Ml minimum par jour ou 20€ les deux jours 3Ml minimum *(à l’ordre du Comité des fêtes de Cestas Bourg, si vous souhaitez plus de Ml vous devez ajouter 4€ par Ml.***

Ci-joint règlement de \_\_\_\_ € pour l’emplacement pour une longueur de \_\_\_\_ mts

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

***Samedi 2 et Dimanche3 juin 2018 ou Dimanche 3 juin 2018***

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et déclare m'y conformer. L'inscription n'étant définitive qu'à l'encaissement du règlement.

Fait à …………………..……………… le ………………………….

Signature :

**\*L’attestation remplie (ci-dessus) et une photocopie de votre carte d’identité ou passeport sera à envoyé à l’organisateur au 13 allée Bire Huc 33610 Cestas qui le joindra au registre pour remise au Maire de la** **Commune avant le 23 mai 2018.**